



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 18 janvier 2019

## **Sécurité publique**

### **Communication dans la perspective de prochaines manifestations**

En raison des appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux et au regard des épisodes de violence envers les forces de l'ordre et des multiples exactions commises à Rouen, les deux derniers samedis, les riverains et commerçants des centres-villes, en particulier à Rouen et au Havre, sont invités à prendre des mesures de précaution pour la journée de samedi prochain.

Comme lors des dernières mobilisations, il est expressément demandé de ne laisser sur la voie publique aucun objet ou matériaux qui pourraient être utilisés comme projectiles, incendiaires ou armes durant le temps des manifestations.

Poubelles, pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs devront être remisés afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou utilisés à des fins d'agression ou de destruction.

En complément et afin de prévenir de tels actes qui portent atteinte à la sécurité des personnes et des biens lors de ces rassemblements, la préfète de la Seine-Maritime, a pris deux arrêtés en date du 18 janvier 2019, pour :

- Interdire la vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sur l'ensemble du département du vendredi 18 janvier 2019 (18h00) jusqu'au dimanche 20 janvier 2019 (soir).
- Interdire la vente et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sur tout le département, du vendredi 18 janvier 2019 (18h00) jusqu'au dimanche 20 janvier 2019 (soir).

La préfète demande également aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements, de faire preuve de civisme et de calme.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) . Twitter : @prefet766 **courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)